

# ANTICIPER LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES VIA L'AFFECTATION DU SOL

## ENJEUX

Pour réduire à la source la consommation d'énergie primaire et de ressources, Share The City entend contribuer à :

**Soutenir la production d'énergie de sources renouvelables**, en s'appuyant sur :

- Une diversité de sources énergétiques d'origine renouvelable ou finale (géothermique / éolien / solaire / biométhanisation / riothermique / informatique...) disponibles localement en évitant l'effet lock-in (incidence sur les consommations futures)
- La production énergétique en tant que fonction principale ou comme fonction accessoire d'une autre fonction
- L'absence de contrainte à la mise en place d'une production à plus grande échelle dès qu'elle est compatible avec le fonctionnement urbain et les ambitions régionales, voire la promotion d'une telle production
- La diversité des types d'exploitation : communautés d'énergie, autoproduction, coopératives, etc.
- Une maîtrise des externalités négatives qu'une telle production pourrait générer

**Mieux corrélér production et consommation aux échelles nationale, métropolitaine, régionale et locale**

**Rationaliser les réseaux énergétiques, les rendre résilients, efficaces et en limiter l'emprise souterraine pour permettre des aménagements en surface (comme la plantation d'arbres)**

**Prévenir les potentielles concurrences avec d'autres fonctions, espaces et besoins :** notamment, les espaces verts (OS1), les espaces agricoles (OS13) et les grands services urbains (OS10)

**L'affectation du sol veillera simultanément à une meilleure répartition spatiale des fonctions et du bâti (OS8, OS12, OS13)**

## LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Faciliter les projets de production énergétique d'origine renouvelable compatibles avec les ambitions régionales
- Affecter ou co-affecter le sol à des fins de production notamment d'énergie d'origine renouvelable décentralisée à toutes les échelles
- Assurer l'arbitrage entre fonctions concurrentes

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS	Adaptations à étudier pour atteindre l'OS
<p>PG 0.7 (équipements autorisés partout)                      PG 0.13 (travaux sous-sol)                      PG 0.16 (SEVESO)</p> <p>PP des différentes zones d'affectation</p> <p>Glossaire : accessoire, activités productives, caractéristiques urbanistiques d'un immeuble, d'une construction ou d'une installation, caractéristique d'un ilot, caractéristique du cadre urbain environnant, continuité du logement, commerce, équipement, ilot, intérieur d'ilot, installation, maillage vert, nature des activités, nœud de communication, plantation, pollution, réseaux, voirie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser sous conditions les infrastructures de production d'énergie d'origine renouvelable :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ dans toutes les zones comprenant de la mixité dont les ZIR,</li> <li>◦ plus spécifiquement pour les grands formats dans les ZIU, ZAPT, ZCF</li> <li>◦ et éventuellement dans les voiries. (PP)</li> </ul> </li> <li>• Adapter les PG en vue d'autoriser la production d'énergie d'origine renouvelable, notamment la 0.12 et éventuellement d'autres telles que 0.7, 0.13, 0.16 (PG)</li> <li>• Prioriser pour la production d'énergie d'origine renouvelable, les surfaces déjà imperméabilisées et la production associée au bâti existant (PG)</li> <li>• Modifier certaines définitions, notamment accessoire, commerce, équipement, activités productives, ilot, intérieur d'ilot pour autoriser la production locale d'énergie d'origine renouvelable (Glossaire)</li> <li>• Actualiser le programme des ZIR (bilan énergétique global positif)</li> <li>• Considérer le potentiel hydro (canal, Senne, réseaux d'égouttage...) (PG)</li> <li>• ...</li> </ul>